

L'ECO-SIRTOM

*Le journal du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement
des Ordures Ménagères de la vallée de la Grosne*

Journal intercommunal -1er Semestre 2013 - N°16



SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE :

TEL.: 03.85.59.26.98.

secretariat@wanadoo.fr

www.sirtomgrosne.fr

EN BREF

P 1:Edito

P 2 : Petit rappel!

P3:..visite du nouveau bâtiment!

P4 et 5: Financement incitatif.

P6 et P7: Prévention rime avec action!

P8: Les filières de l'insertion.



Au sein d'une structure les décisions peuvent se suivre et ne pas se ressembler. C'est en tout cas ce que l'on pourra se dire en comparant la décision du conseil syndical du SIRTOM en date du 28 novembre 2012 avec celle en date du 4 novembre 2010. Il y a deux ans, nous annoncions que le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, en cohérence avec la vision donnée par le Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA), devait intégrer le SMET NORD EST 71 pour le traitement des ordures ménagères dans le futur site de méthanisation de Chagny. Toutefois, nous sommes contraints par le code des marchés publics et, comme nous arrivons au 31 décembre 2012 au terme des contrats en cours pour la gestion de nos déchets, nous avons dû faire un nouvel appel d'offre pour les trois ans à venir. A l'ouverture des plis, force a été de constater que le SMET NORD EST 71 n'était pas encore en mesure de faire une proposition technique et financière acceptable. L'unité de méthanisation prévue dans le PDEDMA n'a pas encore vu le jour et rien ne garantit qu'elle soit opérationnelle avant fin 2015, date de fin de notre nouvel appel d'offre. Au vu de ces éléments, et bien que la pression politique soit forte pour que le SIRTOM adhère dès maintenant au SMET NORD EST 71, le conseil syndical du SIRTOM vient de décider de continuer, pour les trois années à venir, le traitement des ordures ménagères résiduelles au site d'enfouissement de Granges. D'une part le coût de traitement est inférieur à celui proposé par le SMET NORD EST 71, et d'autre part les trajets sont beaucoup plus courts. La décision de non adhésion au SMET NORD EST 71 n'est pas définitive, mais en l'état actuel des choses, elle semble raisonnable.

Bien entendu, tout ceci ne doit pas être compris comme une solution facile d'élimination des ordures ménagères résiduelles, bien au contraire. Et c'est la raison pour laquelle il faut continuer et intensifier tous nos efforts portant sur la prévention de la production des déchets.

Responsable de la publication : M.MAYA

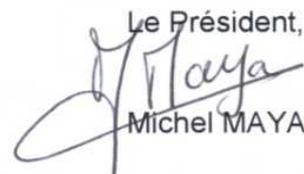
Directeur de la rédaction : M. DEVILLARD

Rédaction et photos : M. GALLAND

Impression : Imprimerie MONTERRAT-03.85.36.38.00- (imprimé sur papier recyclé)

Diffusion : 10 000 exemplaires – subventionnée à 70% (ADEME/CG71/ECO-EMBALLAGES) –

coût unitaire : 0, 29 €

Le Président,

Michel MAYA

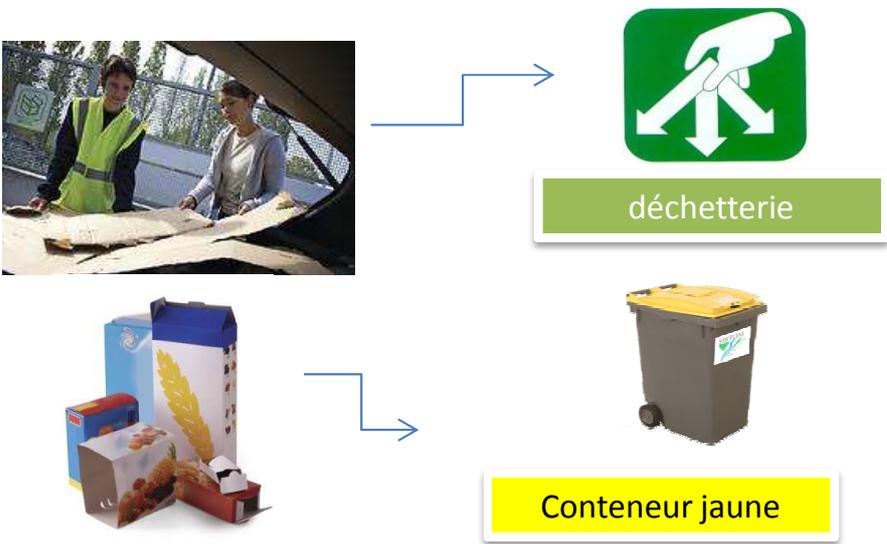


RAPPEL : LES CARTONS ET CARTONNETTES NE SE JETTENT PAS DANS LE CONTENEUR PAPIER.

Depuis le premier janvier 2011, le Sirtom de la Vallée de la Grosne accentue son attention sur les refus et les erreurs de tri: nous avons remarqué cette année que trop de cartons (cartons bruns et cartonnettes) étaient déposés dans le conteneur papiers/journaux-magazines.

RAPPELS:

- Les cartons bruns servant d'emballages à un appareil électroménager ou à un meuble doivent être déposés à la déchetterie. Fini la perte de temps de les couper en petits morceaux pour les mettre dans les conteneurs papiers.
- Les cartonnettes (emballages de yaourts, de gâteaux, céréales,...) sont à déposer dans le conteneur jaune mis à votre disposition dans votre maison ou à un point de regroupement proche de votre habitation.



Saviez-vous comment on recycle le papier ?

Le papier, une fois trié, jeté dans le conteneur bleu est collecté par le Sirtom qui l'expédie dans une usine de recyclage.

Là, il subit une première opération nommée pulpage. Les fibres cellululosiques qui composent le papier sont déliées afin d'obtenir une pâte.

Cette pâte est nettoyée pour éliminer les impuretés et désencrer.

Etalée puis séchée, la pâte est transformée en feuilles qui sont mises en bobines pour être utilisées par les papetiers.



CONSIGNES DE TRI POUR LES PAPIERS/JOURNAUX-MAGAZINES

<p>Journaux, magazines</p>	<p>Publicités, prospectus</p>	
<p>Catalogues, annuaires</p>	<p>Courriers, lettres, impressions</p>	<p>Les autres papiers</p>

l'éco-organisme des papiers

POINTS APPORT VOLONTAIRES BLEUS



BIENVENUE AU NOUVEAU BATIMENT DU SIRTOM

Les bâtiments administratifs et techniques du Sirtom de la Vallée de la Grosne ont été conçus selon une démarche de qualité environnementale afin de réduire leurs impacts sur l'environnement. L'accent a été mis sur l'économie des ressources naturelles et énergétiques: orientation bioclimatique des bâtiments, utilisation d'une structure bois, limitation des consommations d'énergie, récupération des eaux de pluie, recours aux énergies renouvelables (panneaux solaires pour la production d'eau chaude et chaudière à bois). Toutes ces mesures vont également permettre de limiter les charges de fonctionnement (eau, électricité) par rapport à un bâtiment classique.



Eclairage automatique pour les deux bâtiments



Ventilation naturelle par bandeaux vitrés ouverts en période nocturne l'été.



Récupération des eaux pluviales pour le lavage des camions (cuve de récupération:15m3)

Protection solaire en lamelles bois.



Chaudière à plaquettes de bois déchiquetées pour le chauffage des deux bâtiments.



8m2 de panneaux installés sur la toiture pour les besoins de lavage des camions
6m2 de panneaux sur le débord de bâtiment pour l'alimentation des douches.



ETUDE DE MISE EN PLACE D'UN MODE DE FINANCEMENT INCITATIF POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS.

Le financement incitatif est un nouveau mode de tarification du Service Public pour l'élimination des déchets rendu obligatoire par le Grenelle de l'environnement en 2015.

Le Sirtom de la Vallée de la Grosne a fait appel au cabinet Indigo afin d'étudier les différents scénarios possibles, techniques et financiers pouvant être mise en place sur notre territoire.

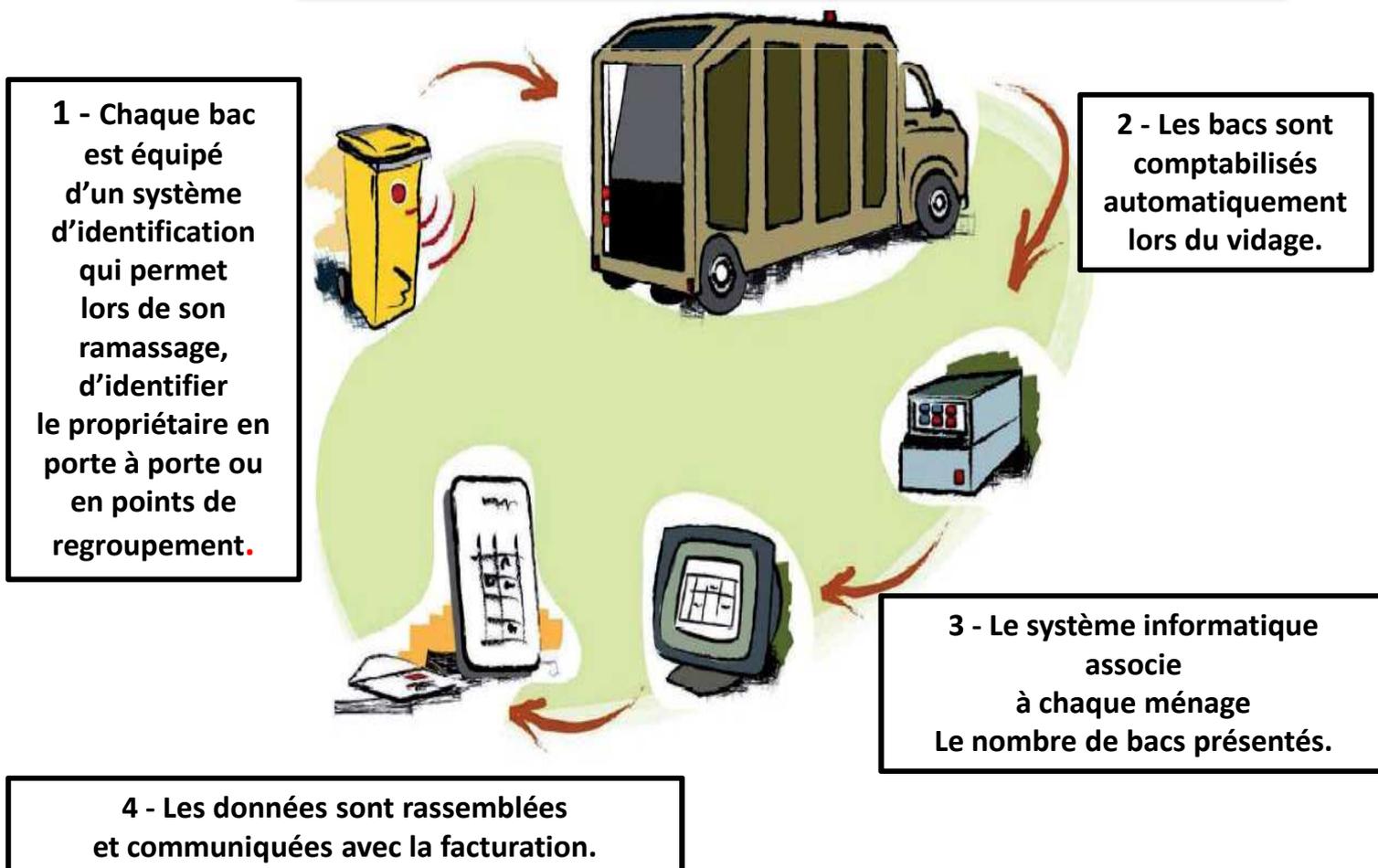
Les objectifs de cette tarification incitative sont de :

1/ Favoriser la réduction des déchets par la diminution des quantités de déchets confiées au Sirtom et l'utilisation optimale des filières de valorisation des déchets ménagers: (augmentation des quantités de déchets dirigées vers le recyclage et le compostage).

2/ Maîtriser la hausse des coûts du Sirtom tout en améliorant la transparence. Cette étude intéresse donc à la fois les collectivités locales et les usagers, car elle va permettre de limiter la hausse de la facture déchets.

3/. Développer une politique durable de prévention de production des déchets.

Un financement qui incite au tri et à la réduction des déchets



ETUDE DE MISE EN PLACE D'UN MODE DE FINANCEMENT INCITATIF POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DECHETS.

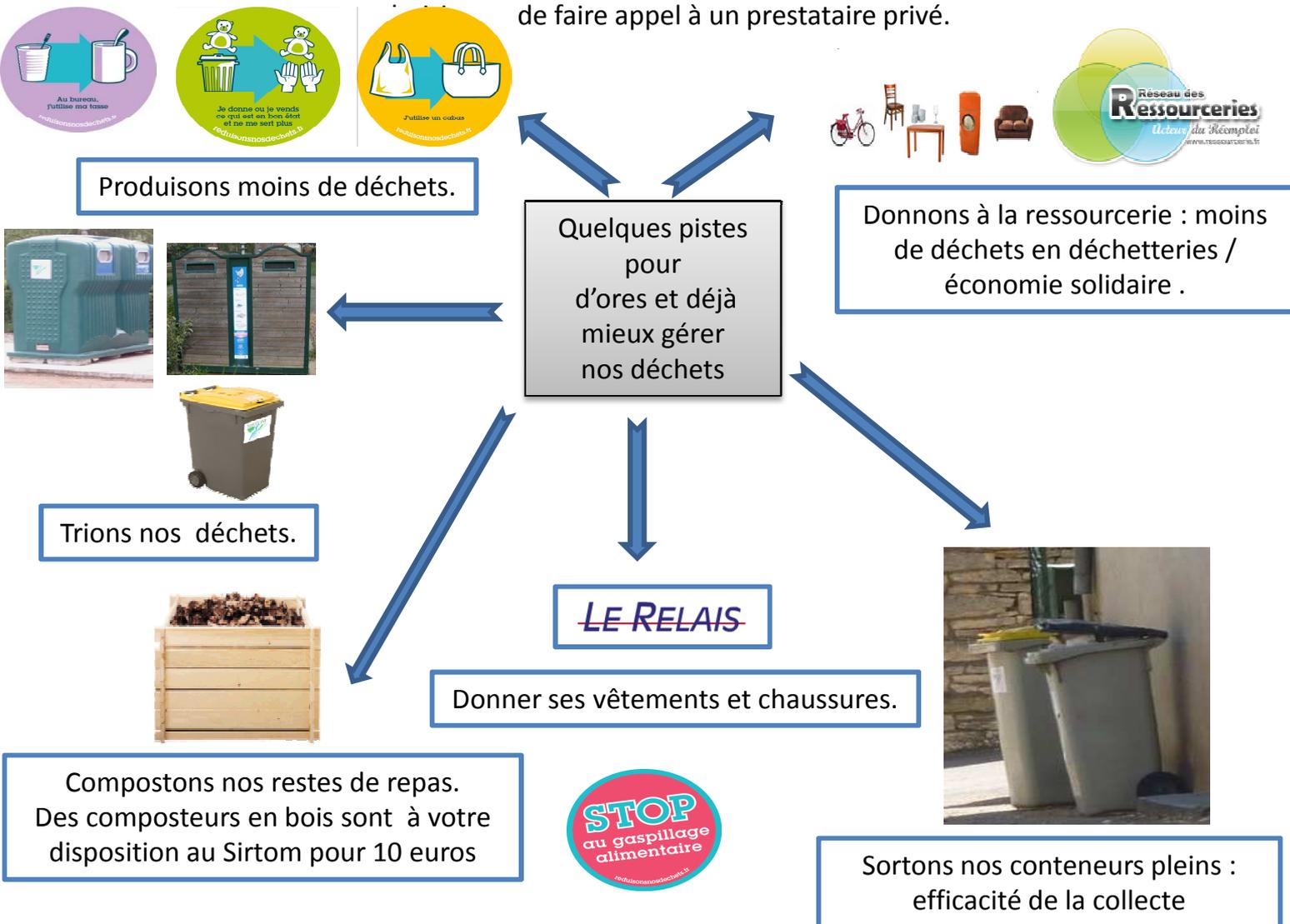
L'incitation porte sur différents sujets :

1/ **La réduction des déchets** à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi... Ceci permet de diminuer le coût du service.

2/ **L'augmentation du tri** des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines, verre). Le traitement des déchets recyclables collectés coûte moins cher à la collectivité que le traitement des autres déchets (les ordures ménagères résiduelles). Les matériaux recyclables sont revendus à l'industrie comme matière première.

3/ **L'utilisation rationnelle du service** : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (encombrants, ferrailles..). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

4/ **Les professionnels** publics ou privés : artisans, commerçants, services, administrations, écoles dont les déchets sont habituellement collectés par la collectivité sont concernés par cette tarification, sauf s'ils de faire appel à un prestataire privé.



Rappel: Le Sirtom de la Vallée de la Grosne s'est engagé, en partenariat avec les Communautés de Communes du Tournugeois et Mâconnais Val de Saône dans un Programme Local de Prévention des déchets dont l'objectif est de réduire :

- de 7% la quantité de déchets produits sur le territoire, soit 23 kg/hab en 5 ans,
- la toxicité des déchets.

La seconde année s'est terminée au mois d'octobre 2012, retour sur les actions menées:

Déchets putrescibles: évitons le gaspillage alimentaire.

Le Sirtom de la Vallée de la Grosne sensible au gaspillage alimentaire s'est engagé dans plusieurs actions en relation avec les grandes et moyennes de surface du territoire. Il a servi de relais entre les magasins et différentes associations pour donner leurs invendus.

Une mise en place servant de test a été effectuée au mois d'octobre, cela continue actuellement.

Travail en partenariat avec les cantines scolaires:

Les cantines des établissements scolaires ont été contactées. Le lycée de Cluny a répondu favorablement pour l'année 2013. En moyenne 20kg de déchets putrescibles par an et par habitants sont jetés à la poubelle (reste de repas plus nourriture non ouverte), cela représente 250 grammes par repas. Le site pilote était le collège de Lugny pour l'année 2012 des méthodes de suivi ont été mise en place:

Etape 1 : Mise en place du tri.

Etape 2 : Mise en place des pesées.

Etape 3 : Mise en place d'un sondage.



Etape 4 : Mise en route du compostage.



**Un geste facile pour l'environnement!
Coller un stop pub sur vos boîtes aux lettres!**



En adoptant l'autocollant, je ne recevrai plus la publicité papier dans ma boîte aux lettres.

L'autocollant stop pub pèse moins d'un gramme, en le collant sur votre boîte aux lettres vous pouvez éviter de recevoir 40kg de publicités chaque année.

Pour le Sirtom, ceci représente près de 360 tonnes de papier à traiter par an, soit un coût estimé de 19 000 €.



**Cet autocollant est disponible au secrétariat du Sirtom de la Vallée de la Grosne:
ZA du Pré SAINT GERMAIN – 16, rue Albert SCHMITT
71 250 CLUNY
Et dans vos mairies respectives.**

Suivi des projets en cours

Le geste pour réduire les déchets : Je composte mes déchets organiques

« Le Fouettin » à Cluny

Les jardins partagés au fouettin ont commencé en 2011. 16 foyers (16 jardins) ont vu le jour. Ce projet a pour but de composter les déchets organiques mais aussi les déchets putrescibles des habitants. Aujourd'hui 21 jardins sont présents avec 6 bénévoles actifs dont un qui a bénéficié de la formation compostage.



Parcelle de jardins



Composteurs

Installation d'une placette de compostage communale

La commune de Buffières est site pilote pour l'installation d'une placette de compostage. L'action permettra les changements de comportements des habitants (aller-retour à la déchetterie, composter les fin repas pour les personnes qui n'ont pas de place). Les 329 habitants pourront échanger leurs informations tout en réduisant le poids de leurs poubelles! Des actions de sensibilisation et d'information sont prévues par le Sirtom.



Placette de compostage

Le geste pour réduire les déchets : Je limite les impressions.....

Pour une consommation raisonnée de papier dans les administrations, des réunions ont eu lieu avec les services de la Mairie de Cluny et du Sirtom.

Des conseils simples ont été donnés pour une meilleure utilisation des imprimantes (impression en recto-verso, imprimer noir et blanc et brouillons).

Des « cocottes en carton » ont été mises en place pour le recyclage des papiers dans les bureaux.

La collecte est organisée par Eco'Sol pour le développement de leur filière papier.



Le geste pour réduire les déchets : j'utilise des produits réutilisables à la place de produits jetables

Les gobelets sont prêtés à tous les organisateurs de manifestations (associatifs, municipalités etc.).

Le lavage des gobelets est assuré par l'institut Pierre Chanay de Charnay-les-Mâcon.

Les résultats pour l'année 2012 sont très encourageants .

	Manifestations	consommateurs	Gobelets empruntés	Total déchets évités (kg)
SIRTOM	20	11248	18289	99.06
CCMVS	6	1900	7100	25,47
CCT	9	8915	8800	94.40
	35	22063	34189	218.93



Agréé en 2009 par les pouvoirs publics, Eco TLC est le fruit d'un projet multi-acteur. Il s'appuie, pour mener à bien sa mission d'intérêt général, sur l'ensemble des parties prenantes de la filière des textiles, linges et chaussures, du concepteur au recycleur.



Une convention est signée avec Relais pour permette de pérenniser et développer leur activité textile.



Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis près de 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion et par la création d'emplois durables. Il porte les valeurs de solidarité et de générosité défendues par l'abbé Pierre.

Environnement :
Plus de 2.5 milliards d'articles TLC sont mis en marché chaque année. Qu'ils ne finissent pas à la poubelle, qu'ils servent à plusieurs personnes, ou que leurs matières soient récupérées pour d'autres utilisations permet de réduire les déchets, de préserver les ressources naturelles et limiter les Gaz à Effets de Serre (GES) et les pollutions.

Social :
Avec un objectif de doubler la collecte et le tri, la filière a le potentiel de créer de l'activité et des embauches, notamment pour les personnes en difficulté au regard de l'emploi.



Economie :
Réemployer, recycler, c'est redonner de la valeur à ce qui, sinon, serait détruit. La filière de récupération et de valorisation des TLC usagés est un secteur en croissance.



Près de 80 000 tonnes de vêtements, linges et chaussures ont été valorisés à 90 % et sont autant de tonnages qui ne finissent pas en centre de stockage.

RETOUR SUR LES QUATRE FAMILLES DE DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE:

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sont issus de tous les produits qui fonctionnent grâce à un courant électrique ou électromagnétique.

1/ Les gros électroménagers Froid :

réfrigérateurs, congélateurs.

2/ Les gros Électroménagers Hors Froid :

Lave-vaisselles, cuisinières, fours, sèche-linges, machines à laver.

3/ Petits Appareils en Mélange :

Cette catégorie regroupe tous les petits appareils comportant des composants électriques ou électroniques.

4/ Ecrans:

Écrans de télévision et écrans d'ordinateur.



Les deux solutions pour se séparer d'un déchet électrique.

Le déposer en déchetterie.



Le rendre au magasin.